



CENTRE DE FORMATION L'ATELIER

EMPLOI / METIER : Technicien qualifié 2ème degré

DEFINITION :

Réalise, dans le cadre de la formation continue, les apprentissages des savoir-être, des savoirs et des savoir-faire de publics jeunes et adultes afin de favoriser leur insertion professionnelle ou leur adaptation aux évolutions techniques et professionnelles.

Cette définition est complétée par les mentions spécifiques à l'emploi dans chaque service du centre de formation.

ACCES A L'EMPLOI/METIER :

Selon les disciplines et le type de service, les conditions d'accès sont variables.

Les formations de niveau IV à I sont le plus couramment exigées (BAC à BAC + 5). Mais les recrutements privilégient également une expérience professionnelle confirmée, en rapport avec les formations que nous dispensons.

Pour le recrutement des formateurs, il convient de s'attacher :

- En priorité à l'emploi proposé, apprécié en termes d'autonomie, de responsabilité, de formation, d'expérience professionnelle ou d'expertise par rapport à l'emploi, avant de prendre en compte le titre attribué au salarié ;
- Aux aptitudes professionnelles du salarié, à son expérience professionnelle, à ses diplômes ou à sa qualification, notamment s'ils sont en rapport direct avec l'emploi occupé, et, d'une façon générale, à son expertise dans le domaine professionnel concerné. Toutefois, le fait de disposer de titres universitaires n'implique pas nécessairement l'appartenance à la catégorie des cadres si l'emploi occupé ne relève pas lui-même de cette catégorie ;
- A la polyvalence des compétences à assumer.



SERVICE : PARCOURS 2

Fiche de poste : formateur/trice référent/e dans Parcours 2

Définition de l'emploi	L'emploi se définit ici comme un accompagnement éducatif. Le référent dans le dispositif <u>PARCOURS 2</u> a pour fonction d'aider un jeune au seuil de l'insertion professionnelle à surmonter ce qui freine son accès aux actions de droit commun (<i>qui sont des actions préparatoires au projet professionnel, de remise à niveau, d'initiation aux techniques d'un métier, d'immersion en entreprise, etc.</i>).
Mentions spécifiques au service	Les freins à lever sont définis globalement comme des fragilités au

	<p>plan des compétences sociales. Plus spécifiquement, il s'agit pour le référent d'aider le jeune à <i>retrouver la confiance en soi qui permet d'assumer une relation en situation d'apprentissage et de travail.</i></p> <p>En entraînant systématiquement le jeune à avoir une activité réflexive et évaluative dans tout ce qu'il entreprend, le référent crée les conditions d'un changement de comportement et d'une insertion réussie.</p> <p>Le référent <u>PARCOURS 2</u> réalise son accompagnement éducatif en collaboration étroite avec l'équipe du dispositif (c'est-à-dire les formateurs référents ainsi que les formateurs des ateliers et plateaux d'habiletés), ainsi qu'avec les réseaux extérieurs qui sont ses relais : éducateurs ou parents, travailleurs sociaux, formateurs, tuteurs d'entreprise. L'action du référent sera déterminante pour que le bénéficiaire démarre efficacement un parcours vers la qualification et l'emploi.</p>
<p>Compétences et dispositions importantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir une bonne capacité d'écoute et être disponible. ▪ Manifester à la fois de la rigueur et de la souplesse : la rigueur pour proposer un cheminement structurant à un jeune qui est désorienté ; mais aussi la souplesse pour tenir compte de la réalité du moment, en prenant le jeune là où il en est. ▪ Valoriser le jeune en l'aidant à s'inscrire avec confiance dans un devenir, fondé sur un juste diagnostic des réalités présentes. Donner ainsi au bénéficiaire des habitudes d'auto-évaluation en continu, pour le sortir d'une représentation binaire « soit tout est réussite, soit tout est échec ». ▪ Accompagner la lente mise en forme d'un point de vue, un point de vue qui existe déjà - mais qui souvent n'est pas encore communicable, donc modifiable. Avoir la patience de faire émerger de ce premier état du discours à propos d'une réalité perçue parfois confusément par le jeune, des éléments du réel qu'il va reconnaître avant de s'appuyer dessus pour avancer : autrement dit, le jeune <u>adoptera un comportement nouveau, traduction de sa nouvelle manière de négocier sa relation avec les autres.</u> ▪ Recueillir les traces des progressions constatées et discutées avec le bénéficiaire – les recueillir dans le livret de suivi et en débattre avec les collègues de l'équipe, à partir de critères définis dans le projet (voir le référentiel <u>PARCOURS 2</u>), chaque critère étant illustré par des indicateurs à expliciter (<i>indicateurs : les faits qui indiquent, témoignent que le critère est plus ou moins satisfait</i>).

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager ces évaluations avec les partenaires qui vont prendre le relais du parcours ; se concerter en toute occasion avec eux, afin d'affiner les réponses et de consolider chez le jeune sa nouvelle manière de se comporter. ▪ Veiller à une issue concrète pour le bénéficiaire de son séjour dans le dispositif (autrement dit : accès E2C, retour éducation nationale, relais mission locale, ou relais vers un éducateur), car il est fondamental d'avoir une proposition à faire au jeune pour que le changement d'attitude s'inscrive dans la durée. ▪ Animer le cas échéant un groupe, en sachant susciter un climat apaisé, favoriser la dynamique de croisement des points de vue, sur la base d'une confiance réciproque entre les participants. ▪ Respecter et faire respecter les règles de sécurité.
Effectif suivi	Chaque jeune ayant son emploi du temps hebdomadaire avec des ateliers différents, le référent assure un suivi éducatif en fil rouge grâce aux entretiens individuels, pour un effectif variant entre 30 et 50 bénéficiaires du dispositif PARCOURS 2 en simultané.
Activités	<p>1/ Phase d'accueil et de contractualisation L'orientation vers <u>PARCOURS 2</u> est pertinente dans la mesure où le bénéficiaire (mineur ou bien jeune majeur) n'a pas réussi à intégrer un dispositif de droit commun pour la formation professionnelle. La phase d'accueil permet de présenter au jeune le projet d'établissement sur la base d'un livret d'accueil et d'en débattre avec ses accompagnateurs. La contractualisation se fait à l'issue de cette phase d'accueil. Elle implique le jeune, l'établissement Parcours 2, et pour les mineurs le tuteur légal.</p> <p>2/ Phase d'engagement du suivi Présentation au bénéficiaire du livret de suivi (document individuel de prise en charge, pour un établissement du Conseil général) qui permet de cibler les objectifs poursuivis avec chaque jeune et d'évaluer les progressions. Ce document est signé par le jeune et l'établissement Parcours 2 une fois qu'il est remis au jeune.</p> <p>3/ Mise en situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des ateliers dans lesquels le jeune n'est pas passif mais actif : <ul style="list-style-type: none"> - Travail sur le langage ; - Travail sur les relations sociales ; - Travail sur l'image de soi ;

- Travail sur l'activité intellectuelle ;
- Travail sur la maîtrise de son temps.
 - Vérifier le transfert en milieu de travail des compétences sociales nouvellement acquises.

4/ Reprise systématique dans les ateliers de l'activité collective, afin de dégager des leçons de l'expérience vécue ensemble.

5/ Travail en entretien individuel avec le référent, sur la base du vécu hebdomadaire. Approfondissement méthodique des choix de comportement : exercices d'analyse autour des binômes « fait/interprétation » ; « contrainte/initiative » ; « référé/référent ».

6/ Travail du jeune sur son propre livret de suivi PARCOURS 2, et confrontation au point de vue des accompagnateurs, débat, argumentation. Evaluation des progressions.

7/ Activité administrative : enliasser et transmettre les pièces administratives demandées dans les délais impartis.

8/ Préparation de la suite de PARCOURS 2. Attestation P2, entretiens de suite de parcours avec les partenaires, dossiers d'entrée en formation (dossiers ASP).